

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 24 (1952)

Heft: 4

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Dätwyler S.A., Manufacture suisse de fils, câbles et caoutchouc, Altdorf-Uri. Stand 2974, Halle VIII.

Une paroi imposante, présentant différents revêtements, domine le stand des revêtements du sol exposés par la Maison Dätwyler S.A. L'accent de l'exposition est mis naturellement sur les différents revêtements du sol « Altdorf » ; du fait que le sol du stand et le passage latéral sont revêtus de parquet-plastoliège « Altdorf » en différents dessins et partiellement de parquet-liège « Altdorf », la forte insensibilité à la saleté et la résistance élevée à l'usure de ces deux revêtements modernes de qualité sont démontrées au visiteur, de manière impressionnante.

Outre le parquet-liège « Altdorf », le parquet-plastoliège « Altdorf », le sol en caoutchouc et le revêtement d'escalier en caoutchouc « Altdorf », la Maison Dätwyler S.A. présente, pour la première fois, le nouveau revêtement en plasto, le Plastofloor « Altdorf » qui, à l'encontre du parquet-plastoliège, est livré et posé en lés de 100 cm. de largeur. Comme le parquet-plastoliège, ce nouveau revêtement réunit la capacité isolante idéale du liège aux excellentes propriétés de la matière synthétique moderne, le plastique. Il a une résistance excessivement élevée à l'abrasion et est, de plus, fortement résistant aux acides, graisses et huiles. Les revêtements en plasto sont tout spécialement les bienvenus pour la ménagère, car ils peuvent être nettoyés d'une manière extrêmement simple et sans peine. La plupart du temps, le lavage à l'eau claire suffit et, seulement si les revêtements sont très sales, il est recommandé d'ajouter un peu de savon.

Le spécialiste sera très intéressé par les modèles présentés concernant la construction des différents fonds et par les questions relatives à la pose la mieux appropriée des revêtements du sol.

En général, le stand d'exposition de la Maison Dätwyler S.A. renseigne, d'une manière détaillée, sur ses produits de qualité réputée et il sera certainement dans l'intérêt du spécialiste de la construction et du propriétaire de réserver quelques minutes à la visite de ce stand.

INFORMATIONS

L'Etat construit plus cher que l'économie privée.

Une constatation...

Le professeur Fritz Marbach examine dans la *Schweizerische Metall- und Uhrenarbeiter-Zeitung* le « gentlemen's agreement » intervenu dans l'industrie du bâtiment.

M. Marbach constate qu'une documentation de tout premier ordre « révèle que les constructions effectuées par les pouvoirs publics reviennent en général 20 % plus cher que si elles avaient été édifiées par une entreprise privée ». L'auteur en voit l'explication dans les prétentions exagérées des pouvoirs publics, dans des erreurs de dispositions, etc., mais avant tout dans le système des soumissions, « lequel favorise les abus des trusts et des cartels et est donc dommageable pour l'économie ».

« La pratique suivie aujourd'hui en matière de soumissions, écrit M. Marbach, est en grande partie responsable du coût élevé des constructions publiques. Cette pratique a eu notamment pour effet que les subventions à la construction – lesquelles étaient pourtant indispensables – ont également contribué à renchérir les travaux du bâtiment, parce que les travaux subventionnés sont régis par le système des soumissions appliqué aux travaux publics et que de ce fait ils tombent facilement sous la coupe des tarifs, trop souvent exagérés, fixés par les associations. »

Et une réponse de P.-H. Gagnebin dans l'organe de la F. O. B. B. :

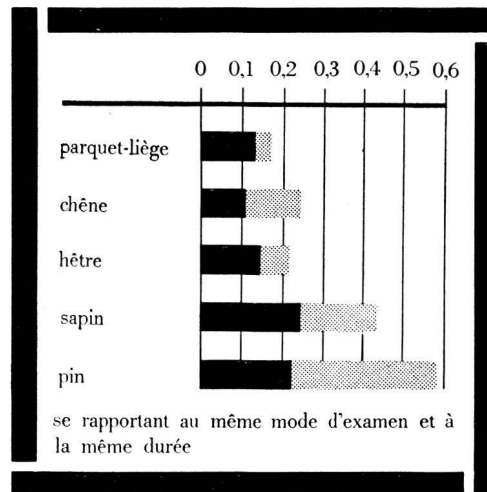
Un peu plus de précisions serait tout de même nécessaire. Le système des soumissions est attaqué, mais on se garde bien de dire quels sont les défauts du système. C'est cela qui intéresse le public. Pourtant, on est précis, 20 % trop cher, ce n'est pas une paille, et ici on est formel, aucun doute possible.

Il nous est arrivé, à plus d'une reprise, de faire partie de commissions chargées d'adjuger des travaux importants. Notre position au sein de coopératives de production nous permet de suivre d'assez près le jeu des soumissions et de pénétrer assez profondément dans cette jungle qu'est la concurrence en matière de construction.

Nous avons pu constater qu'en effet, lors de la mise en soumission de travaux pour l'Etat, l'entente patronale se faisait plus facilement que lors de soumissions privées. L'Etat devant être considéré comme la vache à lait. Mais n'exagérons rien. L'Etat est aussi un client difficile et, surtout, ce n'est pas un client de passage. Celui qui livre un mauvais travail est rayé du rôle des adjudicataires futurs. Or, la qualité se paye aussi. M. Marbach a-t-il sur ce point une documentation de tout premier ordre ? Sinon, nous pourrions lui faire visiter certains travaux et la comparaison éclairerait alors sa lanterne.

Problème de revêtement No.

3

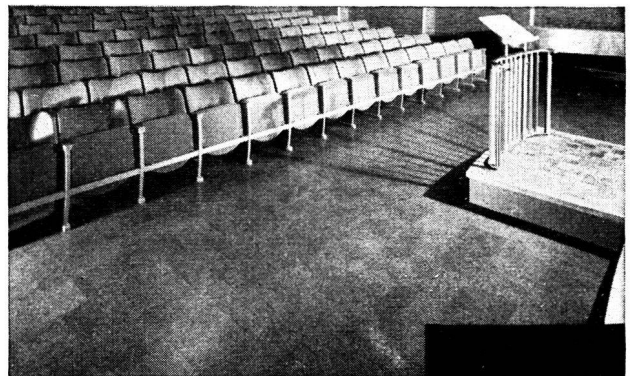


résistance à l'abrasion

La partie d'un intérieur qui est soumise aux plus fortes exigences est le revêtement du sol. La résistance à l'abrasion et à la pression détermine la durabilité et l'aspect du revêtement. Pas étonnant si les revêtements en bois dur étaient considérés comme insurpassables.

Le parquet-liège « Altdorf » se rapproche le plus des revêtements en bois dur quant à la résistance à l'abrasion et à la pression. Contrairement au bois, le parquet-liège « Altdorf » ne permet la formation ni de fentes, ni d'échardes. C'est une des raisons pour laquelle le parquet-liège « Altdorf » est l'un des revêtements durables les plus économiques.

Demandez des échantillons, prospectus et listes de références.



parquet-liège

Altdorf
URI

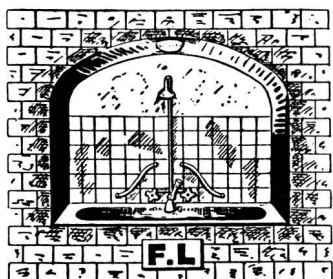
Fabricant : Dätwyler S. A., Altdorf-Uri

Exposition :

Exposition permanente, Lausanne

En vente auprès des maisons spécialisées

Fred. Ludin



Lausanne
Maître ferblantier
Appareilleur
concessionnaire de la ville

Rue César-Roux 9
Téléphones 22 31 83 atelier
22 31 84 bureau

Appareillage sanitaire
Service eau chaude
Ferblanterie - Couverture
Cumulus électrique et à gaz

MAESTRIA

La marque des beaux et bons
papiers peints
du spécialiste

Adolphe Meystre s.a. - St-Pierre 2 - Lausanne



L. CORNAZ & FILS
FABRIQUE DE PRODUITS EN CIMENT
ALLAMAN

ENTREPRISE GÉNÉRALE

ED. CUÉNOD S. A.

GENÈVE Rue des Plantaporrêts 8
BEX Rue du Marché

Bâtiment Travaux publics
Maçonnerie - Gypserie - Peinture

Béton armé
Réparations et entretien d'immeubles

Qu'il suffise de comparer la construction de nos banques d'Etat, de nos bâtiments postaux, de nos gares à certains clapiers superposés appelés maisons locatives. Le mètre cube étant la mesure comparative, il est clair que, dans ce domaine, une différence de 20 % doit jouer, mais elle se justifie pleinement.

Dans la construction privée... quelle pagaie ! Combien d'immeubles sont construits actuellement dans un seul but : la spéculation. Combien de maisons sont mises sous toit avec l'intention bien évidente d'être revendues le plus vite possible. Au bout de quelques années, les propriétaires ont changé de noms et c'est tout juste si l'on se rappelle encore qui fut l'entrepreneur.

Nous sommes placés pour voir chaque jour du travail « bâclé » et nous insurser contre ce laisser-aller qui est souvent bien fait pour dégoûter les ouvriers qualifiés. Si l'ouvrier réagit, la réponse ne tarde pas, il faut abattre des mètres, les prix sont si bas, enfin quoi, « on en fait pour le prix » !

En admettant la qualité égale, le 20 % dont fait état M. Marbach pose un véritable acte d'accusation contre les associations patronales qui spéculeraient scandaleusement sur le compte de la collectivité. Car la soumission est une chose et la facture une autre chose. Une soumission précise dans les moindres détails, un cahier des charges bien étudié, un descriptif bien au point évite au maximum les dépassements de devis. Il y a soumission et soumission. Il appartient aux patrons de se laver de cette accusation.

Les ouvriers savent aussi que les patrons font une sélection dans le personnel, tout dépend de la tête du client. Ils connaissent les recommandations qui leur sont faites généralement quand il faut aller travailler pour les pouvoirs publics.

Cette nuance qui est de taille justifierait à elle seule une différence de prix. Il est aussi un vieux dicton qui veut que le bon marché soit toujours trop cher.

S. P. L.

Lutte contre le bruit et construction d'habitations.

La *Gazette de Lausanne* a consacré un important numéro à « La maison d'aujourd'hui » (19 décembre 1951). Elle n'a pas oublié la question du bruit, et écrit à ce sujet :

« Les activités plus ou moins nécessaires de notre ère atomique mettent nos tympanes et nerfs à rude contribution. Aussi demandons-nous à nos logis de nous préserver non seulement du froid ou de la chaleur, mais aussi du bruit.

» Rien n'est plus détestable que ces immeubles où les faits et gestes de chaque famille sont colportés d'étage en étage par une tuyauterie ou des cloisons plus bavardes que la plus indiscreète pipelette.

» Nous avons heureusement une foule de moyens pour lutter victorieusement contre le bruit. Toutefois, le problème de l'insonorisation ne se résout pas à la légère. Chaque cas mérite d'être traité séparément et avec des méthodes appropriées. Le liège rend de précieux services. Son volume d'air de 95% en fait un excellent isolant contre le bruit et le froid, l'air immobile ayant un très petit coefficient de conductibilité. Le liège est, d'autre part, élastique, compressible et presque indéformable. Il lui arrive, cependant, de perdre quelque peu ses qualités d'isolement phonique après un certain temps.

» Citons encore les panneaux de paille compressée maintenue par fibres d'acier, les matelas de laine de verre doublés de légères feuilles d'aluminium, les panneaux de plâtre avec claies en osier ou enrobés sur les deux faces de carton spécial, la fibre végétale comprimée par des fibres d'acier. Il se fait aussi des cloisons de distribution en métal revêtues d'ouate de verre et de plâtre, des panneaux agglomérés composés de fibres de bois résineux, rendues incombustibles, liées sous pression par du ciment artificiel. Le mâchefer est apprécié surtout pour l'isolation d'étage à étage. Il est placé dans des casiers sous le plancher, mais il est corrosif et ne s'utilisera qu'avec grande prudence. Tous ces matériaux sont bons, ils ont un point commun, leur volume d'air important. Mais leur utilisation ne va pas, évidemment, sans renchérir le prix de la construction.

» Il est possible de réduire l'utilisation de ces éléments en introduisant des « tampons phoniques » entre les chambres. Ces tampons sont constitués par des placards, des vestibules ou des pièces rarement occupées. La chambre des parents sera, par exemple, isolée de celle des enfants par la salle de bain. Le salon sera séparé de la chambre des enfants par l'entrée, etc. »

Un « village électrique » en France.

Depuis la fin des hostilités, l'Electricité de France, qui chaque année met en service de nouvelles usines, s'efforce de montrer aux agriculteurs tout le bénéfice qu'ils peuvent retirer d'une installation électrique rationnelle et largement calculée, se prêtant aussi bien à l'exploitation rurale proprement dite qu'aux applications domestiques. Mais rien ne sert d'exposer les avantages de l'électricité si l'on n'est pas en mesure d'amener le courant partout où le besoin s'en fait sentir. Or, l'établissement d'un vaste réseau à basse tension abondamment ramifié, avec tous les transformateurs et les multiples appareils qu'il implique, entraîne des frais considérables, et la réaction du paysan français à l'égard de la modernisation de son domaine est difficile à prévoir. Le niveau moyen de la consommation sera-t-il assez élevé pour qu'il vaille la peine de connecter aux lignes principales de nombreuses dérivations ? Et jusqu'à quel point faut-il en serrer les mailles ? En un mot, le réseau sera-t-il rentable ou non ? Telle est la question qui se pose.

Pour tâcher d'en avoir une idée plus précise, l'Electricité de France a créé un village-cobaye qu'elle a abondamment électrifié et qui ser-

vira en quelque sorte de critère quant aux possibilités de placement de l'énergie à la campagne. En faisant alors intervenir le calcul des probabilités et en introduisant dans les interpolations un coefficient variant avec le degré de prospérité des régions prises séparément, on pourra serrer de plus près l'épineux problème de la distribution qui, comme on le sait, est d'une importance au moins égale à celle de la production.

Le choix s'est porté sur une petite localité du Nord, Limont-Fontaine, qui compte 614 habitants répartis en 185 foyers. Depuis avril dernier, deux ménages sur trois y font la cuisine à l'électricité, un sur trois se sert d'un chauffe-eau à accumulation et un sur huit utilise un réfrigérateur.

Outre de très larges facilités offertes à ceux dont l'installation devait être renforcée, tous les appareils électriques domestiques et professionnels dont les habitants désiraient faire l'essai ont été mis gratuitement à leur disposition. Pendant un an, les abonnés ne payent strictement que le courant consommé, et à la fin de l'expérience, ils pourront soit acheter en totalité ou en partie le matériel de leur choix, soit le rendre purement et simplement.

Mais cette enquête présente encore un autre aspect non moins instructif, car si elle doit permettre à l'Electricité de France d'appuyer de vagues hypothèses sur un fait, elle donnera des indications sur les types d'appareils plus spécialement appréciés dans les ménages. En une année, les abonnés peuvent se faire une opinion. Exactement renseignés sur le coût d'utilisation d'une part et, d'autre part, sur l'accroissement du confort et la simplification de la besogne journalière dont ils auront bénéficié, ils seront à même, compte tenu de leurs possibilités budgétaires, de prendre une décision en toute connaissance de cause.

C'est pourquoi cet essai revêt un intérêt particulier et les résultats en sont attendus avec impatience. Présentant un caractère à la fois technique, économique et social, il méritait d'être relevé.

L'O. N. U. encourage la mise en commun des résultats des recherches pour un habitat meilleur.

Il est nécessaire de rechercher un « mode de construction plus rationnel » pour faire face aux immenses besoins de l'Europe en matière de logement, particulièrement en raison de la lutte de plus en plus âpre dont sont l'enjeu la main-d'œuvre et les matériaux employés dans l'industrie du bâtiment. C'est là ce que nous apprend le nouveau Répertoire de la recherche dans le domaine du bâtiment¹ que vient de publier à Genève l'Organisation des Nations Unies.

Cette publication souligne l'importance qu'offre la mise en commun des résultats des recherches entreprises au sein même de l'industrie, et entre les divers pays. Le répertoire lui-même a pour objet de contribuer à « la tâche radicalement modifiée » de l'industrie du bâtiment : améliorer les techniques permettant de construire des logements convenables « dans un délai raisonnable ». Le répertoire a été préparé par la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies, et publié conjointement par cette commission et par le Département des questions sociales de l'O. N. U. Il est destiné à faciliter les contacts directs sur le plan international entre les spécialistes de la recherche dans le domaine du bâtiment ou entre les personnes s'intéressant à l'utilisation des résultats de cette recherche.

Le répertoire donne la liste des organisations de caractère officiel qui ont déjà été créées dans certains pays européens afin de coordonner les activités de la recherche dans le domaine du bâtiment et énumère également les organismes spécialisés s'occupant de certains aspects précis de la recherche. Le même ouvrage indique également 23 organismes internationaux qui s'intéressent directement à certaines branches de la recherche dans le domaine du bâtiment. Le répertoire sera soumis à une conférence de spécialistes de la C. E. E. en matière de recherche qui doit se tenir à Maidenhead (Angleterre), du 7 au 10 septembre. Les participants à cette conférence ont procédé à un échange de vues sur la forme à donner à de nouveaux accords internationaux visant à encourager la mise en commun des résultats des recherches dans le domaine du bâtiment.

¹ Cet ouvrage, qui vient de paraître en anglais sous le titre *Directory of Building Research and Development Organizations in Europe* (Genève, 1951, 116 pages), donne la liste par noms, pays et sujets de 379 organisations s'occupant de la recherche et des progrès dans le domaine du bâtiment. Il sera mis en vente chez les agents dépositaires des publications de l'Organisation des Nations Unies, où l'on trouvera également des éditions françaises, espagnoles et russes du répertoire. (Numéro de vente : 1951. IV. 45 ; prix : 5 shillings, 75 cents ou 3 fr. suisses.)

BIBLIOGRAPHIE

Architektur und Wohnform. N° 3/1952. (Allemagne.)

Maison d'un médecin à Bonn. - Bâtiment d'assurance (R. Neutra, architecte). - Habitations d'étudiants à Darmstadt. - Meubles pour enfants et meubles scolaires. - Nouveaux tissus suisses d'ameublement. - Informations, concours.

Baumeister. N° 3/1952. (Allemagne.)

Numéro consacré aux cités-jardins et à leurs problèmes : exemples allemands et suisses. - Détails techniques ; informations.

Building Digest. N° 3/1952. (Grande-Bretagne.)

Vue générale complète des diverses questions traitées dans les revues d'architecture et d'urbanisme. - L'acoustique des salles de réunion.

CONSTRUCTIONS
MÉTALLIQUES

J. GARZETTA

Genève, rue Jacques-Dalphin 10

E. WEBER

ÉLECTRICITÉ

LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 23 46 97

S. A. RENÉ MAY, ING.

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

Av. de France 66 - LAUSANNE - Téléphone 24 02 38

BÂTIMENTS INDUSTRIELS
BÉTON ARMÉ

DALLAGES EN BÉTON VIBRÉ
pour cours, places, sols d'usines



**Menuiserie
Lausannoise S.A.**

Téléphone 22 49 33

TRAVAUX D'ART ET DE BÂTIMENT
AGENCEMENTS
TOUTES RÉPARATIONS - STORES

CHAUFFAGE

Toutes applications

ÉTUDES - DEVIS - CONSEILS
sans engagement

E. SCHMUTZ

Ch. du Martinet - Lausanne - Tél. 24 14 14